

Décharge 2013: Agence européenne des médicaments (EMA)

2014/2102(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1663 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement européen, celui-ci insiste sur l'importance que revêt la transparence totale des **origines du budget** de l'Agence afin d'éviter tout risque pour les droits des consommateurs ou la réputation de l'Agence et sur **ses procédures de recrutement**.